

Jeudi 15 novembre 2018

## COMMUNIQUÉ

---

### **INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION D'OCTOBRE : PREMIÈRE TRADUCTION DE LA TGC**

L'ISEE (Institut de la Statistique et des Études Économiques) vient de rendre public l'indice des prix à la consommation pour le mois d'octobre.

C'est la première statistique du genre depuis la mise en place de la TGC à taux pleins.

La Taxe Générale sur la Consommation est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre, mois au cours duquel les opérateurs économiques, en particulier les commerces, les grandes surfaces, les grossistes et distributeurs ont dû désarmer les anciennes taxes et appliquer les taux de la TGC sur leurs prix.

Pour de très nombreuses petites structures, le mois d'octobre n'aura pas été de trop pour bien appréhender les mécanismes de la TGC et se conformer aux nouvelles procédures. Après une période d'hésitation, notamment dans les petits commerces de proximité, où des dysfonctionnements ont été enregistrés, la situation tend aujourd'hui à se normaliser.

L'objectif de la TGC, couplée à la réglementation des prix, est de faire baisser de manière significative les prix des produits alimentaires les plus consommés, ainsi que ceux des produits d'hygiène et d'entretien et des pièces détachées automobiles.

**On constate, au terme de ce premier mois d'application de la TGC, des baisses emblématiques et conséquentes sur certains produits par rapport à avril 2018, mois de référence pour l'application de la réglementation des prix et des marges liés à la TGC:**

#### **Produits alimentaires**

Légumes : - **24,6 %**

Poisson : - **6,5 %**

Lait fromage et œufs : - **3,3%**

Pains et céréales : - **2,5 %**

Viande : - **0,7 %**

Fruits : - **0,6 %**

Sucre, confitures, chocolats, confiseries : - **1,8 %**

#### **Produits manufacturés**

Pièces détachées et accessoires pour véhicules personnels : - **6,2 %**

Articles de ménage non durables : - **1,8 %**

Petits articles pour l'entretien du logement : - **6,9 %**

Produits d'hygiène corporelle : - **1,6 %**

**Globalement pour le mois d'octobre, les produits alimentaires, hors boissons, sont en baisse de 4,9% toujours par rapport à avril 2018, mois de référence pour l'application de la réglementation des prix et des marges, liés à la TGC.**

Le mois d'octobre montre dans le même temps une forte augmentation des prix du tabac (+ 20,9%) et des boissons alcoolisées (de + 4,4% à + 15,5%) ou sucrées (+ 13,6%) par rapport au mois dernier. Ces hausses sont la conséquence d'une politique déterminée et assumée du gouvernement en faveur de la santé publique et de la lutte contre la délinquance, au travers de la lutte contre les maladies liées au tabagisme et contre l'obésité.

La hausse des prix à la consommation pour octobre est de 0,4%, hors tabac.

**Il se confirme que l'effet inflationniste de la TGC, tant redouté ne s'est pas produit grâce aux mesures d'accompagnement mises en place par le gouvernement.**

Au contraire, pour la première fois les prix des produits alimentaires, hors boissons, premier poste de dépense des Calédoniens, sont en recul de 2,4 % sur 12 mois.

L'indice du mois de novembre devrait confirmer et amplifier cette tendance.